

CONSULTATIONS PAR FINANCES CANADA
STIMULER LES DÉPENSES DE BIENFAISANCE DANS NOS COMMUNAUTÉS

Mémoire
par le Collectif pour une relance équitable

30 septembre 2021



Sommaire

Recommandation 1 – Augmentation du contingent des versements

Nous recommandons au gouvernement d'augmenter le CV dans le cadre d'un ensemble de mesures stratégiques visant à moderniser notre secteur et à stimuler les dépenses de bienfaisance dans les communautés, selon une formule fondée sur les données qui améliore l'équité et les retombées philanthropiques à court et à long terme et qui empêche l'accumulation de richesses dans les fonds de dotation.

Recommandation 2 – Réforme des règles régissant actuellement les donataires reconnus et la direction et le contrôle

Nous recommandons au gouvernement de travailler avec le secteur dans le but de réformer les règles actuelles sur les donataires reconnus et sur le principe de direction et de contrôle afin de continuer à protéger les fonds publics et caritatifs, tout en permettant aux organismes de répondre plus facilement aux défis et aux crises actuels et futurs.

Recommandation 3 – Obligation de produire de meilleures données sur le secteur et d'investir à cette fin

Nous recommandons au gouvernement de rendre obligatoire la collecte continue de données désagrégées sur le secteur caritatif, l'état de l'équité au sein du secteur, son travail, les populations auprès desquelles il travaille et son leadership, et d'octroyer à cette fin plus de ressources à Statistique Canada et à l'ARC afin de pouvoir suivre, comprendre et répondre aux besoins du secteur et de la santé communautaire.

Recommandation 4 – Création d'une place pour le secteur caritatif au sein du gouvernement

Nous recommandons au gouvernement d'assurer une place permanente dédiée au secteur caritatif au sein de l'appareil gouvernemental, une entité qui pourra coordonner les politiques et dialoguer de manière stratégique avec notre secteur. Nous recommandons également au gouvernement d'adopter une approche axée sur l'équité pour donner suite à cette recommandation en dialoguant directement avec les organismes des communautés en quête d'équité pour comprendre et répondre aux défis particuliers auxquels ils sont confrontés.

Introduction

Le secteur de la bienfaisance est un élément essentiel du tissu social du Canada qui joue un rôle vital dans l'amélioration de la qualité de vie au sein de nos communautés. Sa contribution de 8,4 % au PIB¹ en fait également un pilier de notre économie. Cela n'a jamais été aussi clair que pendant toute la pandémie, quand nos organismes ont intensifié leur prestation et leur soutien de programmes et de services essentiels, quand ils étaient plus indispensables que

¹ Gouvernement du Canada. Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2021. Consulté le 21 septembre 2021 à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210628/dq210628c-fra.htm>.

jamais. Nos organismes rejoignent les membres des communautés en quête d'équité, sont dirigés par ces membres et leur offrent des services. Ces communautés continuent d'être parmi les plus touchées par la pandémie.

La première phrase du document publié par Finances Canada pour sa consultation sur « Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés » affirme que : « donner son appui aux organismes de bienfaisance, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises sociales et à d'autres organismes afin de fournir des services essentiels à nos communautés, y compris aux membres les plus vulnérables de la société canadienne, est une priorité clé du gouvernement fédéral ». Nous partageons avec le gouvernement les mêmes objectifs d'augmentation du financement et du soutien des groupes diversifiés qui servent nos communautés. Nous croyons que, bien que l'augmentation du contingent des versements (CV) constitue une étape indispensable, elle est loin d'être suffisante pour que le gouvernement puisse réaliser son objectif déclaré en faisant passer l'équité au premier plan.

S'intéresser exclusivement à un seul instrument de politique, sans tenir compte du contexte stratégique plus général, pourrait être d'une utilité limitée et exacerber très vraisemblablement plusieurs inégalités et pratiques non efficaces que le gouvernement cherche à éliminer. Le gouvernement fédéral ne doit pas s'en tenir aux limites du CV en cours d'examen à Finances Canada, mais plutôt impliquer d'autres ministères, dont l'Agence du revenu du Canada et Statistique Canada, pour atteindre l'objectif d'augmentation du financement des communautés dans toute leur diversité. En adoptant une approche plus large et en adaptant les politiques connexes clés, nous tracerons une voie plus ferme vers nos objectifs mutuels et nous pourrions ainsi mieux nous assurer d'améliorer l'accès des communautés traditionnellement sous-financées aux dépenses de bienfaisance.

Recommandation 1 – Augmentation du contingent des versements

La pandémie a été un moment charnière pour l'ensemble du secteur caritatif et les inégalités omniprésentes dans notre secteur et dans le cadre réglementaire qui le régit ont été mises à jour. Pendant notre prestation et notre financement des services vitaux dans chaque communauté du Canada, en réponse à un énorme besoin, de nombreux organismes ont fait face et continuent à faire face à une hausse sans précédent de la demande pour leurs programmes, tout en subissant des réductions de leur financement.

Les subventions de nombreuses fondations sont fréquemment supérieures au CV et un grand nombre d'entre elles ont augmenté encore plus leurs subventions pendant la pandémie. En revanche, il est clair que le secteur a fondamentalement besoin de plus d'attention et de soutien, y compris de la part des fondations caritatives du Canada.

Nous reconnaissons également que l'octroi annuel de subventions n'est qu'un seul aspect de la responsabilité fondamentale de la philanthropie en tant qu'élément clé de la société civile. Pour stimuler les dépenses de bienfaisance dans les communautés de manière équitable et pour disposer de plus de fonds à l'appui des organismes qui œuvrent au service de l'équité et de

ceux qui sont dirigés par des communautés en quête d'équité et qui soutiennent celles-ci, les questions qui doivent retenir l'attention du gouvernement ne se limitent pas au pourcentage des actifs à dépenser chaque année, surtout maintenant que nous sommes sur la voie de la relance à la suite de la pandémie.

Nous recommandons au gouvernement d'augmenter le CV dans le cadre d'un ensemble de mesures stratégiques visant à moderniser notre secteur et à stimuler les dépenses de bienfaisance dans les communautés, selon une formule fondée sur les données qui améliore l'équité et les retombées philanthropiques à court et à long terme et qui empêche l'accumulation de richesses dans les fonds de dotation.

Recommandation 2 – Réforme des règles actuelles sur les donataires reconnus et la direction et le contrôle

De nombreux organismes qui œuvrent au service des communautés diversifiées du Canada ne sont pas des donataires reconnus. De concert avec les organismes de bienfaisance, les donataires non reconnus (DNR), comme les organismes communautaires et d'autres initiatives communautaires, ils réalisent un travail crucial qui renforce la cohésion et l'inclusion sociales et fournissent des services indispensables qui contribuent à rendre les communautés plus saines, plus sûres et plus durables. Il est impératif de soutenir les donataires non reconnus pour faire progresser l'équité et la justice raciale, comme les initiatives sur le terrain sont souvent les plus agiles et les mieux en mesure de cerner et de mettre en œuvre des solutions pour leurs propres communautés et que les ressources clés, disponibles dans les communautés traditionnellement exclues, sont souvent fournies par des initiatives communautaires locales. La très grande majorité des initiatives de ce type sont dirigées par des personnes racialisées et par d'autres groupes insuffisamment servis, représentés et financés dans le cadre de la philanthropie.

Des règles désuètes empêchent les organismes de bienfaisance d'octroyer des fonds à des organismes non caritatifs à moins de conclure une entente en vertu de laquelle ils exercent « une direction et un contrôle » sur les activités de leur partenaire DNR. Cette exigence entrave l'équité des partenariats, en créant une dynamique d'inégalité d'un pouvoir de type colonial. Elle rend également le travail caritatif laborieux et inefficace. Au bout du compte, les règles en vigueur sapent les engagements authentiques et de longue date envers la réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi que les efforts déployés pour lutter contre le racisme systémique, comme les partenaires DNR n'ont d'autre choix que d'être réduits au rôle de simples représentants d'importants organismes de bienfaisance.

Ces règles créent un obstacle superflu entre les bailleurs de fonds et ceux qui répondent à des besoins communautaires légitimes, ce qui limite les retombées des activités d'un éventail d'organismes communautaires qui œuvrent dans l'intérêt général, et ce qui perpétue un cycle de marginalisation pour de nombreux groupes qui s'efforcent de faire progresser l'équité dans leurs communautés.

La politique en vigueur aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* empêche de nombreux DNR d'accéder aux fonds de bienfaisance au même titre que des segments démographiques plus privilégiés. L'obtention du statut d'organisme de bienfaisance ou le travail avec des partenaires caritatifs exige actuellement beaucoup de temps, de ressources et d'argent – des investissements et des compromis que certains groupes communautaires ne veulent pas ou ne peuvent pas faire. Certains d'entre eux peuvent être prêts à élargir leurs activités, tandis que d'autres se dévouent au service de leur communauté et n'ont besoin que d'un soutien financier modeste pour faire toute la différence.

Favoriser un changement de priorité qui pivote du contrôle opérationnel continu des activités à s'assurer de consacrer les ressources de bienfaisance à l'obtention de résultats accroîtrait le soutien pour les organismes à but non lucratif, les entreprises sociales et les groupes de la société civile – ce qui renforcerait la collaboration et son efficacité pour soutenir les Canadiens et les Canadiennes et les communautés. Nous exhortons par conséquent le gouvernement à uniformiser les règles du jeu pour tous les groupes à but non lucratif qui procurent un bienfait d'intérêt public démontrable, indépendamment de leur statut d'organisme de bienfaisance ou non, afin de faciliter les partenariats avec les DNR et leur financement. Donner aux DNR les moyens de participer activement, sans faire l'objet de préjugés, permettra de renforcer la confiance et la collaboration dans l'intérêt de la société.

Sans réforme des exigences applicables aux DNR, une augmentation du CV exacerbera vraisemblablement les inégalités préexistantes sur le plan de la race, du genre, de l'orientation sexuelle, de la foi et de la situation économique. C'est pour toutes ces raisons que nous encourageons le gouvernement à soutenir les modifications législatives pertinentes adoptées par le Sénat dans la *Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance*.

Nous recommandons au gouvernement de travailler avec le secteur dans le but de réformer les règles actuelles sur les donateurs reconnus et sur le principe de direction et de contrôle afin de continuer à protéger les fonds publics et caritatifs, tout en permettant aux organismes de répondre plus facilement aux défis et aux crises actuels et futurs.

Recommandation 3 – Obligation de produire de meilleures données sur le secteur et d'investir à cette fin

Les données probantes jouent un rôle fondamental pour prendre des décisions éclairées et améliorer la transparence pour le public. Un cadre politique pleinement fonctionnel entre les gouvernements et notre secteur doit s'appuyer sur des données afin de pouvoir évaluer pleinement la portée, la nature et la diversité des initiatives soutenues. Et pourtant, nous ne disposons pas aujourd'hui d'un portrait fiable des activités, des tendances ou de l'incidence des activités de notre secteur. Les données collectées actuellement par le gouvernement sur le secteur caritatif comportent de nombreuses lacunes, notamment dans le domaine macro-économique et des ressources humaines, ainsi qu'au niveau des organismes. Ni le secteur ni le gouvernement ne disposent de ces données à l'heure actuelle. Dans ces

conditions, ce déficit de données empêche de comprendre un système reposant sur le CV et le voue à l'échec.

Des données publiques en plus grand nombre et de meilleure qualité sont nécessaires pour améliorer l'analyse, la responsabilité, la transparence et l'incidence des activités et des mandats. Statistique Canada et l'ARC ont donc besoin de ressources supplémentaires et permanentes afin de collecter, d'analyser et de diffuser les données sur le secteur. Il est nécessaire de réviser le formulaire T3010 employé par les organismes caritatifs afin de rationaliser la déclaration de leurs activités à l'ARC, de rendre obligatoire sa production en ligne, de déclarer les investissements et la diversité au niveau des équipes de direction et des conseils d'administration pour améliorer la transparence, la qualité des données et les retombées du travail de l'ensemble de notre secteur. Cela permettrait également au gouvernement de tenir son engagement récent d'améliorer ses mesures de la qualité de vie et la disponibilité des données désagrégées.

Nous recommandons au gouvernement de rendre obligatoire la collecte continue de données désagrégées sur le secteur caritatif, l'état de l'équité au sein du secteur, son travail, les populations auprès desquelles il travaille et son leadership, et d'octroyer à cette fin plus de ressources à Statistique Canada et à l'ARC afin de pouvoir suivre, comprendre et répondre aux besoins du secteur et de la santé communautaire.

Recommandation 4 – Création d'une place pour le secteur caritatif au sein du gouvernement

Notre secteur a démontré son rôle constructif, important et permanent dans les bienfaits sociétaux; par conséquent, les modifications des politiques ayant une incidence sur notre secteur justifient un « approche pangouvernemental ».

Le gouvernement et le secteur caritatif sont des partenaires naturels qui travaillent en tandem à de nombreuses questions communes. Bien que gouvernement après gouvernement compte sur le secteur pour mettre fréquemment en œuvre de nombreuses promesses et de nombreux programmes essentiels, aucune entité n'est chargée au sein du gouvernement de veiller au bien-être du secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif. Le secteur ne peut compter sur aucun organisme pour soulever des questions ou préconiser le changement, coordonner les politiques qui lui sont applicables, proposer des mesures stratégiques pour aider les organismes à réaliser leurs missions, s'assurer que les modifications législatives tiennent compte de leur incidence sur les organismes de bienfaisance et à but non lucratif ou que ceux-ci soient inclus dans les programmes gouvernementaux dont ils pourraient bénéficier. En bref, une place au sein du gouvernement fédéral est nécessaire pour que des politiques, des programmes et des investissements soient consacrés à notre secteur, comme aux autres secteurs économiques — comme les transports, l'agriculture et les petites entreprises — auxquels des ministres et des portefeuilles fédéraux leur sont dédiés à tous.

Pour libérer le potentiel du secteur, promouvoir l'équité et donner suite aux priorités clés, nous avons besoin d'une relation de travail plus solide avec le gouvernement. Nous soutenons sans

réserve les recommandations que nous, et d'autres membres de notre secteur, avons formulées pour réclamer la création d'une « maison » pour l'ensemble du secteur caritatif au sein du gouvernement fédéral – en s'inspirant de l'approche de longue date du Québec et de l'initiative du même ordre prise cette année par le gouvernement de la Colombie-Britannique. De simples modifications structurelles effectuées à cette fin par le gouvernement fédéral renforceront le secteur et amélioreront les résultats économiques et sociaux pour les communautés du Canada.

Les organismes du secteur caritatif sont des partenaires, des innovateurs et des bâtisseurs de communautés qui répondent à un large éventail de questions, comme les changements climatiques, les débouchés économiques pour la jeunesse et les nouveaux arrivants, l'inclusion démocratique et la réconciliation avec les Autochtones. Notre secteur offre des idées sans pareilles et stratégiques qui illustrent notre travail sur le terrain dans chaque région de ce pays. En travaillant main dans la main avec le gouvernement, nous pourrions promouvoir l'innovation, éviter les chevauchements et optimiser l'utilisation de précieux fonds, tout en contribuant à créer un pays plus fort et plus résilient pour tous.

Il est important de noter que les organismes des communautés en quête d'équité font face à des défis et à des obstacles particuliers, comme le racisme anti-Noirs, le racisme anti-Autochtones, l'antisémitisme, l'islamophobie, la discrimination contre les personnes LGBTQI2S+ et la discrimination fondée sur la capacité physique et qu'ils servent des communautés aux besoins uniques. Une approche uniformisée ne conviendrait pas à un secteur aussi diversifié que le nôtre. Ce contexte fait ressortir encore plus le besoin d'une entité en mesure de dialoguer avec le secteur caritatif de manière nuancée et concrète.

Nous recommandons au gouvernement d'assurer une place permanente dédiée au secteur caritatif au sein de l'appareil gouvernemental, une entité qui pourra coordonner les politiques et dialoguer de manière stratégique avec notre secteur. Nous recommandons également au gouvernement d'adopter une approche axée sur l'équité pour donner suite à cette recommandation en dialoguant directement avec les organismes des communautés en quête d'équité pour comprendre et répondre aux défis particuliers auxquels ils sont confrontés.

À propos du Collectif pour une relance équitable

Le Collectif pour une relance équitable s'est formé pour répondre à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur sans but lucratif et les communautés qu'il sert. Le Collectif a pour objectif de promouvoir de saines politiques publiques et une relance équitable, de meilleures pratiques de financement, plus équitables et propices à l'équité, et une plus grande équité au sein du secteur.

Signataires du présent mémoire

1. DEEN Support Services
2. Egale Canada
3. Fondation canadienne des femmes
4. Fondations communautaires du Canada

5. Fondations philanthropiques Canada
6. Imagine Canada
7. Le handicap sans pauvreté
8. Pillar Nonprofit
9. Policywise for Children and Families
10. Prosper Canada
11. Réseau pour l'avancement des communautés noires

Personne-ressource

Sara Krynitzki

Directrice, Politiques et Communications

Fondations philanthropiques du Canada